

LA LUTTE CONTRE LA BACTÉRIE «TUEUSE» D'OLIVIERS EN CORSE

## Discorde autour de la Xylella

Suite à l'alerte lancée par le syndicat sdes oleiculteurs concernant l'identification de la bactérie *Xylella fastidiosa* sur des oliviers et des chênes verts, l'ODARC présidé par Lionel Mortini et l'OEC par François Sargentini, qui suivent ensemble ce dossier pour la Collectivité de Corse, ont rappelé la gravité de la situation et souligné «la responsabilité écrasante de l'Etat qui depuis 3 ans s'efforce, devant l'évidence, de minimiser les risques.» Une intervention peu appréciée par la préfecture de Corse.

**ALERTE.** C'est lors d'une intervention commune que les présidents de l'ODARC et de l'OEC sont montés au créneau. Selon eux : « L'Etat sait qu'il existe un test plus précis pour déterminer la présence de la bactérie dont l'homologation tarde depuis trop longtemps ; cela permet de masquer la réalité et donc la gravité de la situation.» et d'ajouter : «Si la Collectivité de Corse avait eu la compétence dans ce domaine,



des mesures auraient été prises, en appliquant simplement les mesures indispensables de précaution. La Xylella montre une nouvelle fois l'impérieuse nécessité d'une reconnaissance de la fragilité particulière de nos filières agricoles et de la biodiversité insulaire et de la mise à disposition de la Collectivité de Corse de documents cadre et de réglementations adaptées.» Une intervention qui a suscité une réaction immédiate du préfet de Corse qui dans un communiqué « dénonce fermement la mise en cause des services de l'Etat, qui sont pleinement mobilisés depuis 2014, afin d'enrayer la

progression de la bactérie *Xylella fastidiosa* dans le respect du droit européen. Il appelle à une mobilisation de tous et à la responsabilité de chacun pour une lutte coordonnée contre cette maladie qui reste une menace tant économique qu'environnementale.» (...) «les recherches sur cette maladie transmise par des insectes se poursuivent, notamment pour mettre au point des méthodes d'analyses plus performantes qui pourront être reconnues par la Commission européenne, pour identifier des variétés végétales résistantes ou tolérantes et développer de bonnes pratiques culturales.»